

BUDGET PRIMITIF 2009

**QUALITÉ DE
VIE**



EMPLOI

AVENIR



UN BUDGET UTILE POUR LES MONTPELLIERAINS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2008

BUDGET PRIMITIF 2009

UN BUDGET UTILE POUR LA QUALITE DE VIE, L'EMPLOI ET L'AVENIR DES MONTPELLIERAINS

Lors du débat d'orientation budgétaire du 17 novembre dernier, nous avons donné un signe fort en direction des montpelliérains et des acteurs du monde économique : la Ville de Montpellier ne se laissera pas aller à l'inaction.

Dans notre périmètre d'action soumis à une pression démographique importante, l'offre de services publics ne peut rester inchangée.

En outre, dans un contexte inédit de crise mondiale, la Ville de Montpellier maintiendra en 2009 sa politique d'investissement et de commande publique qui représente l'équivalent de 2000 emplois.

L'inaction serait fatale à notre cadre de vie et serait coûteuse en termes d'emploi.

Notre objectif est ambitieux : **faire de chaque euro de ce Budget 2009 un euro utile :**

POUR LA QUALITE DE VIE

POUR L'EMPLOI

POUR L'AVENIR des Montpelliérains !

Ce Budget, d'un montant de 456 millions d'euros a été établi en cohérence avec les orientations voulues par les Montpelliérains en mars dernier.

Il doit faire face aux incertitudes qui pèsent sur les dotations de l'Etat.

Entre 1999 et 2006, notre population est passée de 229 055 à 254 974 habitants. En 2009, tout laisse à penser qu'elle sera au-delà des 260 000 habitants.

Soyons clairs : **si l'Etat considérait un nouveau Montpelliérain comme un Montpelliérain à part entière**, s'il nous versait en conséquence les 10,8 millions d'euros qu'il nous doit, **nous aurions les ressources suffisantes pour mener à bien nos actions.**

A ce jour, tout nous amène à penser qu'il ne le fera pas. Ce budget intégrera cette hypothèse.

Je vais maintenant vous présenter :

- Les choix que nous avons retenus pour financer ce Budget Primitif 2009
- Les actions que nous réaliserons en 2009

I – LA VILLE DE MONTPELLIER : UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE

A. L'ÉQUILIBRE GENERAL ET LA REPARTITION DU BUDGET

● Le budget 2009 consolidé (budget principal et budget annexe de l'eau) s'équilibre à 455,6 M€ dont :

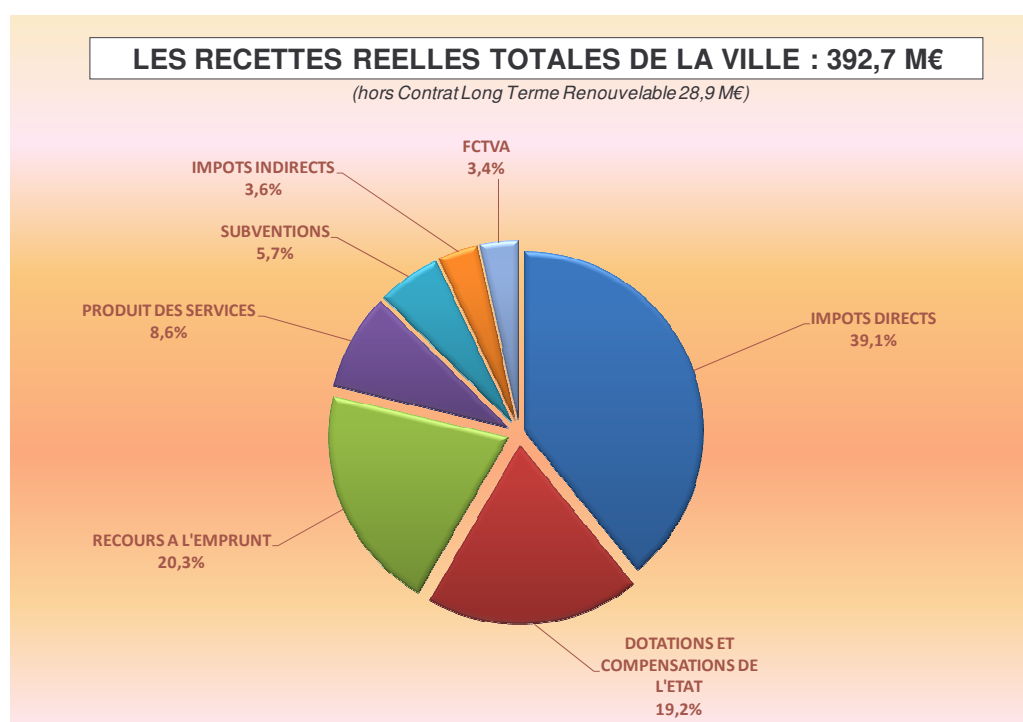
- 421,6 M€ pour les opérations réelles
- 34 M€ pour les opérations d'ordre

Il se répartit de la façon suivante :

En M€		DEPENSES			RECETTES		
		REELLES	D'ORDRE	TOTALES	REELLES	D'ORDRE	TOTALES
Budget Principal	Fonctionnement	245,3	33,0	278,3	278,3	0,0	278,3
	Investissement	173,7	0,0	173,7	140,7	33,0	173,7
	TOTAL	419,0	33,0	452,0	419,0	33,0	452,0
Budget Eau	Fonctionnement	0,2	1,0	1,2	1,2	0,0	1,2
	Investissement	2,4	0,0	2,4	1,4	1,0	2,4
	TOTAL	2,6	1,0	3,6	2,6	1,0	3,6
Budget Global	Fonctionnement	245,6	34,0	279,5	279,5	0,0	279,5
	Investissement	176,0	0,0	176,0	142,1	34,0	176,0
	TOTAL	421,6	34,0	455,6	421,6	34,0	455,6

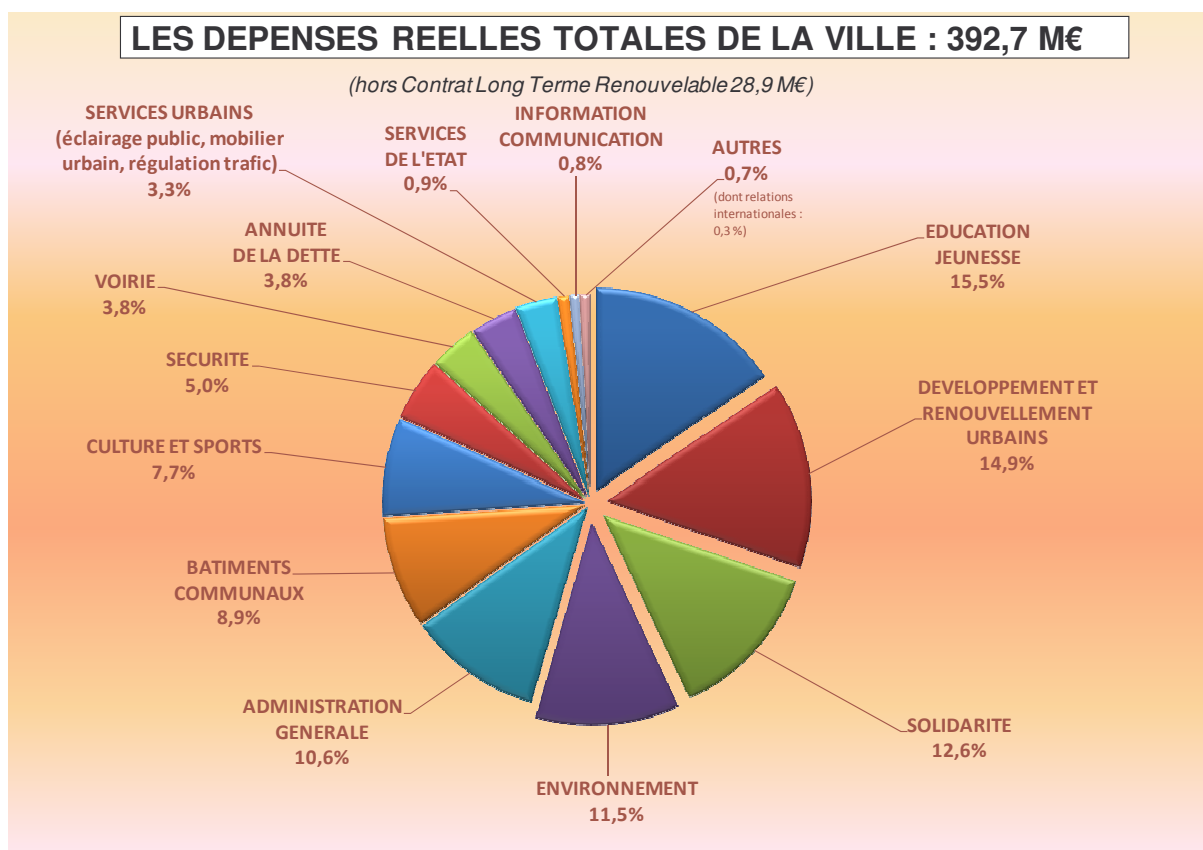
● Les recettes réelles totales de la Ville détaillées ci-après font notamment apparaître :

- Une diminution des ressources versées par l'Etat (subventions, dotations et compensations) qui représentent 19,2% des recettes totales contre 21,3% en 2008.
- Une progression maîtrisée du recours à l'emprunt qui représentera en 2009 20,3 % des recettes,
- Une part stable de la fiscalité directe qui représente 39,1% des recettes totales de 2009 (38,9% en 2008).



● **Les dépenses réelles totales de la Ville font apparaître 4 postes principaux représentant à eux seuls 55 % du budget de la Ville**

- L'Éducation et la jeunesse (15,5%)
- Le Développement et le renouvellement urbain (14,9%)
- La solidarité (12,6%)
- L'environnement (11,5%)



Ce budget 2009 traduit donc les engagements que nous avons pris devant les Montpelliérains.

B. LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :

Le total des **dépenses réelles de fonctionnement** proposées pour 2009 s'élèvent à **245,6 M€**.

Les principaux postes évolueront de la façon suivante :

● **Les charges de fonctionnement courant et de gestion évoluent de 3,1%**. Cette évolution permettra notamment de mettre en œuvre les dépenses nouvelles relatives à :

- ➔ L'ouverture de la crèche La Petite Sirène à Malbosc et le soutien accru aux crèches associatives (0,6 M€),
- ➔ La poursuite du dispositif de réussite éducative (0,2 M€),
- ➔ La mise en place de la mission logement (0,2 M€),

- ↳ Le développement des actions en faveur du commerce de proximité (0,5 M€),
- ↳ L'amélioration de l'entretien des cimetières (0,1 M€),
- ↳ La prise en compte de l'augmentation du prix des denrées alimentaires pour la restauration scolaire (0,2 M€),
- ↳ La poursuite du Plan de Déplacement d'Entreprise (0,1 M€).

● Les **dépenses de personnel** s'établissent à **129,6 M€** soit une augmentation limitée à 3% par rapport au budget 2008 qui s'établissait à 126 M€. Ce budget 2009 prévoit :

- La création de postes afin de mettre en place notamment :
 - ↳ une brigade antibruit de 10 agents,
 - ↳ l'ouverture de la crèche la Petite Sirène
- La poursuite du dispositif de réussite éducative pour 0,6 M€,
- L'évolution des traitements et charges intégrant les mesures nationales, les mesures locales (lutte contre la précarité, etc...), ainsi que les évolutions en matière de carrière.

Ainsi, cette évolution maîtrisée de la masse salariale nous permet de mettre en œuvre de nouveaux services et de poursuivre notre politique sociale en faveur des personnels appartenant aux catégories les plus modestes.

On notera que la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement représentera pour Montpellier 52,8% en 2009 contre 53,4 % pour les villes de notre strate (*chiffres de la Direction Générale des Collectivités Locales pour le BP 2008*).

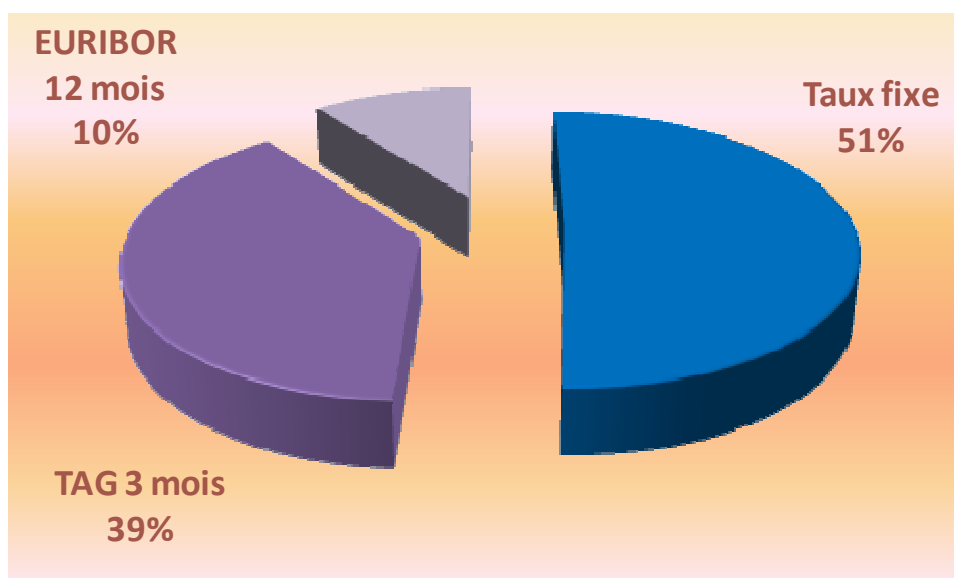
● **Les subventions** qui seront soumises au vote s'élèvent pour 2009 à **27,9 M€** soit une stricte reconduction des crédits 2008. Nous poursuivrons donc une politique dynamique d'aide au secteur associatif. Les principales subventions sont les suivantes :

- ↳ Subvention au CCAS : **11,8 M€**,
- ↳ Subvention aux Maisons pour Tous : **4,8 M€**,
- ↳ Subvention à l'Office du Tourisme : **1,8 M€**.

● L'évolution des **charges financières** prend en compte les intérêts de la dette actuelle et ceux du recours à l'emprunt prévu pour fin 2009. Ainsi, les intérêts prévus s'élèvent à **6,9 M€** soit 3% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il convient de noter que Montpellier est la seule Ville de France de plus de 100 000 habitants à ne compter aucun produit structuré dans son encours de dette. Notre encours de dette est donc entièrement sécurisé.

Sa structure actuelle est la suivante :



Précisions sur la gestion de la dette :

- **EURIBOR** : L'Euribor désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro. Ce sont des indicateurs de conditions de taux d'intérêt. Moyenne arithmétique sans pondération des taux communiqués par un échantillon de 57 établissements de la zone Euro. A titre d'indication, c'est le taux variable, le plus souvent appliqué pour les prêts aux particuliers.
- **TAG** : Le TAG (Taux Annuel Glissant) c'est la moyenne annuelle glissante des taux du marché monétaire (taux au jour le jour).
- **Emprunt toxique** : c'est un emprunt dont les conditions financières peuvent se dégrader très rapidement du fait de l'intégration d'une barrière et/ou d'un multiplicateur s'appliquant à un indice déterminé ou à un écart entre plusieurs indices.

Enfin, la ville dispose d'outils financiers lui permettant de ne pas subir les aléas actuels sur les marchés financiers en rendant possibles des arbitrages à moyen terme (c'est notamment le cas du Contrat Long Terme Renouvelable).

- Le dernier poste important des dépenses de fonctionnement est constitué par l'**Attribution de Compensation** versée à la Communauté d'Agglomération de Montpellier : **6,1 M€**.

Par ce versement, la ville de Montpellier compense en totalité les transferts de charges à l'agglomération. De fait notre structure, contrairement à l'Etat, accompagne les transferts de compétences de moyens financiers permettant de les exercer.

2. Les principales recettes de fonctionnement : faire face au désengagement de l'Etat

Le montant total des **recettes réelles de fonctionnement** s'élève à **279,5 M€** en 2009.

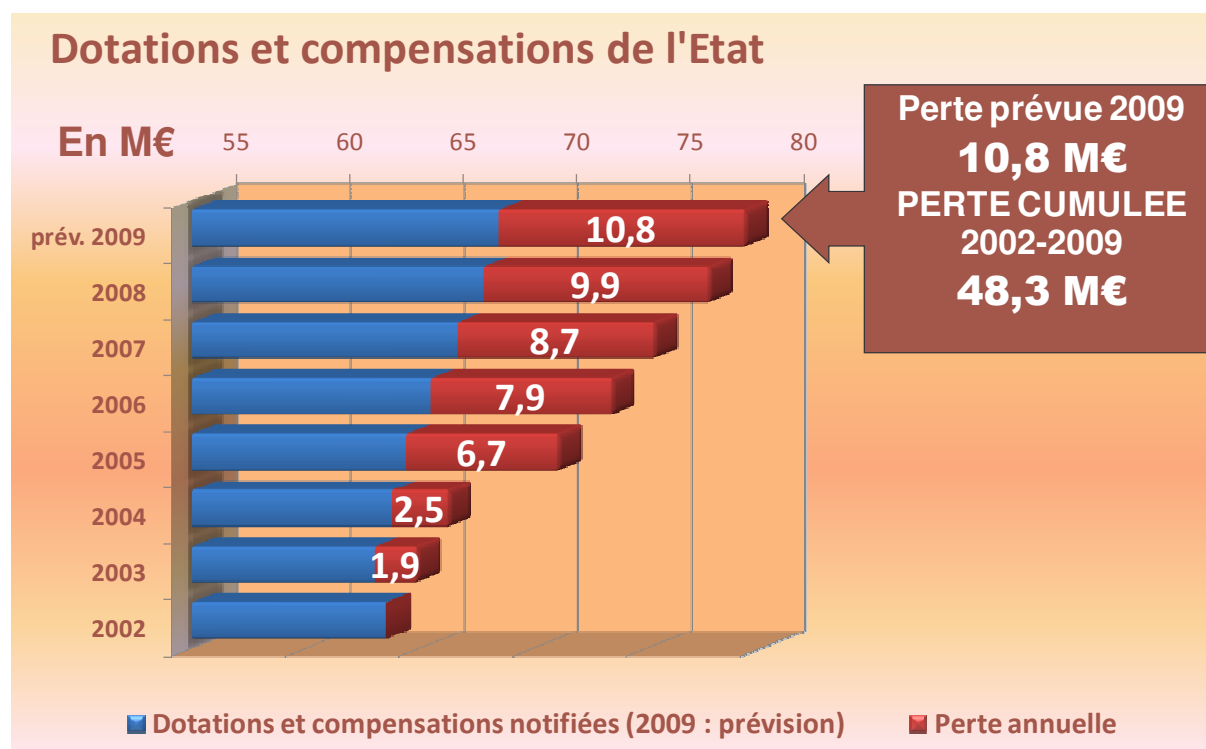
Les éléments majeurs sont les suivants :

- Les **dotations et compensations de l'Etat** sont prévues à hauteur de **69,7 M€** en 2009.

Les chiffres qui nous ont été communiqués en décembre 2008 établissant la population totale de Montpellier au 1^{er} janvier 2006 à 254 974 habitants permettent d'actualiser et de constater l'ampleur du désengagement de l'Etat depuis 2002.

Ainsi, le calcul effectué depuis 2002 en intégrant l'inflation et l'évolution démographique permet d'indiquer que, sur la période, la Ville de Montpellier a **perdu plus de 48 M€**. Pour la seule année 2009, nous étions ainsi fondés à attendre une réévaluation de nos dotations de 10,8 M€. Une chose est certaine : tel ne sera pas le cas et nous perdrons l'équivalent de 8 % de notre fiscalité par cette non prise en compte de la population réelle de la ville.

Les 25 000 nouveaux Montpelliérains apprécieront.



Les Montpelliérains doivent donc savoir que les moyens que l'Etat français consacre à leur vie quotidienne diminuent chaque année et que la Ville, pour leur garantir qualité de vie, emploi et avenir, pallie ce désengagement.

A titre de comparaison, les communes de notre strate démographique perçoivent une dotation globale de fonctionnement par habitant de 23% supérieure à la Ville de Montpellier. Est-ce qu'une de ces villes a un dynamisme démographique plus important que celui de Montpellier ? NON !

La péréquation nationale, garantissant une équité de traitement de tous les citoyens, devrait en toute logique passer par des modulations de dotations en fonction de la situation de chaque territoire. Le constat en sera fait début 2009 : cette péréquation n'existe plus et l'équité de traitement entre citoyens français n'est plus garantie par l'Etat.

Les 15 Milliards d'euros du paquet fiscal bénéficiant aux populations les plus aisées auraient largement suffi pour abonder les enveloppes en fonction des besoins réels.

● Les recettes des **impôts (taxe d'habitation et taxes foncières)** s'élèvera à **153,6 M€**.

L'évolution des taux aboutissant à ce produit s'élève à **5,4%**.

Nous avons donc fait le choix de ne pas faire porter la totalité du désengagement de l'Etat sur les contribuables.

Nous avons fait le choix de préserver une tarification sociale qui n'exclut personne du service public.

Nous avons fait le choix de poursuivre notre politique d'investissement pour ne pas mettre à mal la qualité de vie, l'emploi et l'avenir des Montpelliérains tout en gardant un niveau d'endettement modéré.

8 % de fiscalité auraient été nécessaires pour compenser le désengagement de l'Etat.

Notre décision permettra d'assurer un financement pluriannuel de notre budget dans des conditions satisfaisantes.

Il convient de noter que nos choix en matière d'investissement sont complétés par la modération de l'évolution des charges de fonctionnement que nous mettons en place dès 2009 et que nous poursuivrons au-delà en rationalisant au maximum nos processus de gestion.

Rappelons toutefois, que nos dépenses de fonctionnement par habitant s'élèvent à 1 071 € soit 11% de moins que la moyenne des villes de notre strate (1 195 € en 2008). Ceci témoigne de notre souci quotidien de saine gestion des deniers publics.

A titre d'information, les taux d'imposition 2009 seront donc les suivants :

- Taxe d'Habitation : **22,49%**
- Taxe sur le Foncier Bâti : **31,18%**
- Taxe sur le foncier Non Bâti : **112,71%**

Afin de préserver le pouvoir d'achat des populations les plus modestes, la Ville poursuivra en 2009 son approche solidaire et sociale de la fiscalité locale en maintenant son **BOUCLIER SOCIAL**.

Il permet d'aboutir à des minorations fiscales importantes dont les cas de figure les plus fréquents sont présentés ci-dessous :

- ➔ A tous les foyers, pour leur résidence principale : abattement général à la base au taux maximum (15 %). Cet abattement facultatif est appliqué au taux maximum dans seulement 3% des villes françaises.

Il aboutit à une minoration fiscale de **102 euros** pour tous les foyers montpelliérains.

En intégrant au taux de taxe d'habitation cette minoration, nous pouvons établir que le taux réel d'imposition de la Ville de Montpellier pour la taxe

d'habitation sera en 2009 de 19,1% soit un taux comparable à celui des communes de la même strate.

- ↳ Pour les 35 000 foyers fiscaux très modestes : **203 euros** de cotisation en moins
- ↳ Pour les 5 300 familles nombreuses avec 3 enfants au moins : **407 euros** de cotisation en moins
- ↳ Pour les 3 000 familles nombreuses les plus modestes (*seuil de revenu fiscal de référence à 9 560 € pour la 1^{ère} part + 2 553 € pour chaque 1/2 part suivante*) : la minoration fiscale s'élève à **510 euros**.

● L'évolution des **autres recettes de fonctionnement** est prévue à hauteur de 0,7%. Elles s'élèveront ainsi à **41,8 M€**. Ce montant comprend notamment **10,9 M€** pour les **participations diverses** versées par les autres collectivités et organismes (CAF...) qui sont prévues pour 2009.

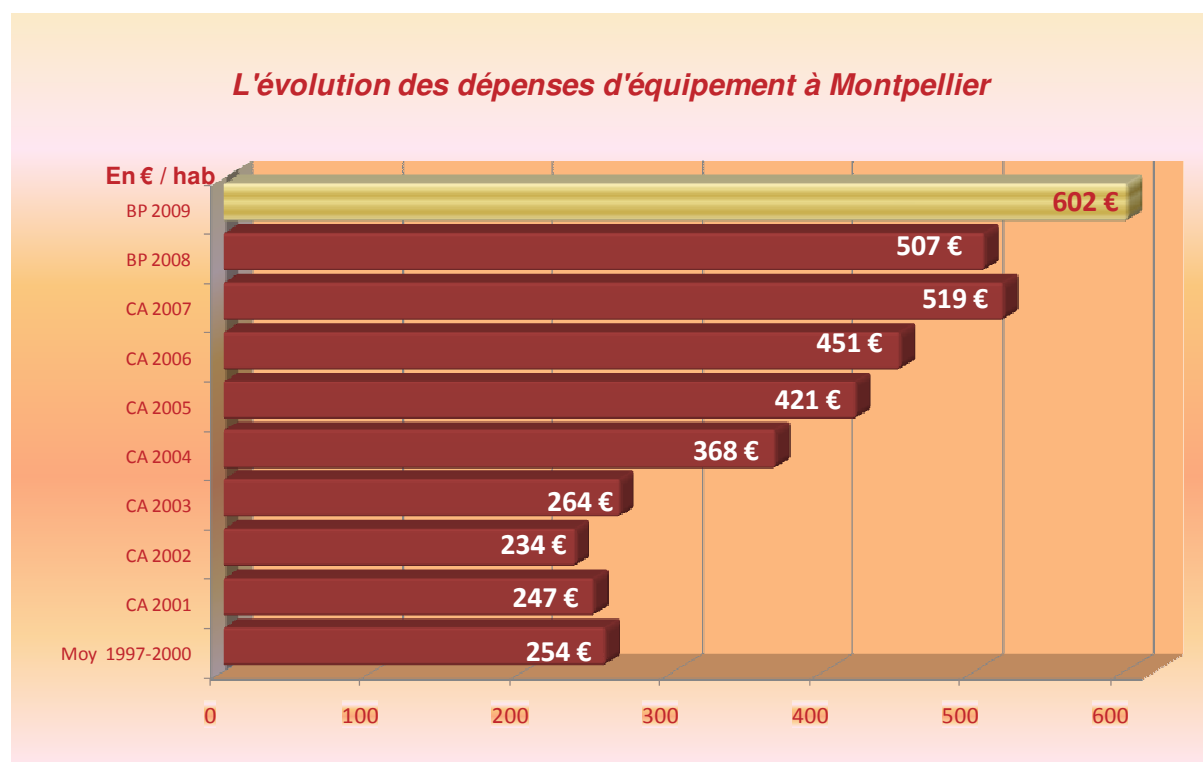
Elle comprend en outre une évolution des tarifs (1,7%) à un niveau moindre que celui de l'inflation.

C. LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement : une dynamique confirmée

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **173,7 M€** qui se répartissent de la façon suivante :

- Les **dépenses d'équipement** du budget principal s'élèveront à **137,9 M€** (129,2 M€ pour les dépenses d'équipement direct et 8,7 M€ pour les subventions d'équipement) soit un taux d'investissement par habitant de 602 € (les autres communes de la même strate investissent 329 € par habitant).



- Les charges liées au remboursement du capital de la dette sont prévues à hauteur de **6,6 M€**.

Enfin, Le Contrat Long Terme Renouvelable est budgété à hauteur de **28,9 M€** et est équilibré en dépenses et en recettes. Il permet de faire face aux aléas des marchés financiers en permettant des arbitrages de court et moyen terme.

2. Les recettes d'investissement : un recours à l'emprunt modéré

Au total, les recettes d'investissement sont estimées à **140,7 M€** pour 2009 auquel vient s'ajouter l'**autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement soit **33 M€**. Il s'ajoute aux autres recettes d'investissement pour financer les dépenses d'équipement.

Les principales recettes pour 2009 sont les suivantes :

- Le **Fonds de Compensation à la TVA** prévu à hauteur de **13,3 M€**. Celui-ci correspond au reversement de la TVA acquittée par la Ville de Montpellier en 2007 sur ses dépenses d'équipement.

Le Projet de Loi de Finances 2009 pour l'Etat intègre désormais cette dotation à l'enveloppe normée qui rassemble l'ensemble des dotations versées par l'Etat aux Collectivités Locales.

Le FCTVA au niveau national évoluera de 13% entre 2008 et 2009 alors que l'enveloppe dans laquelle il est intégré évoluera de 2%. Ceci aboutira de fait à une baisse au niveau national des autres dotations et compensations comprises dans l'enveloppe normée.

Ce mode de calcul étant posé, vous comprendrez aisément nos interrogations pour ne pas dire nos inquiétudes quant à la prise en compte de la population complémentaire de Montpellier dans nos dotations.

DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT (en M€)	BP 2008	BP 2009	Δ / BP 2008		Produit attendu suite réévaluation 2009	Δ / BP 2009		Δ / BP 2008	
			en M€	en %		en M€	en %	en M€	en %
TOTAL ENVELOPPE NORMEE	80,3	81,8	1,5	1,9%	92,6	10,8	13,2%	12,3	15,3%
Dotation forfaitaire (7411)	47,7	49,2	1,4	3,0%	56,4	7,3	14,8%	8,7	18,2%
Autres dotations et compensations <small>(DSU 74123 - DNP 74127 - Comp. Fisc. 74833- 34-35)</small>	20,1	19,3	-0,8	-3,7%	22,9	3,5	18,3%	2,8	13,9%
FCTVA (10222)	12,5	13,3	0,8	6,7%	13,3	0,0	0,0%	0,8	6,7%

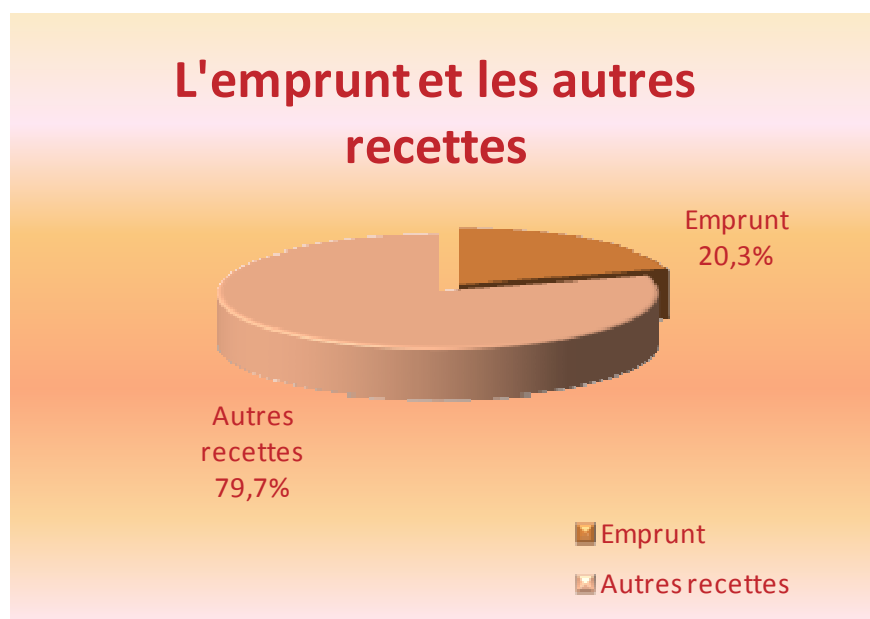
- Les **subventions reçues** sont prévues à hauteur de **10,6 M€**. La Ville de Montpellier poursuivra en 2009 sa recherche active de financement et se tournera notamment vers l'Europe dont les financements sont aujourd'hui très limités sur le territoire communal.

- Le **produit des cessions** s'élèvera à **1,1 M€**. Ce montant est le résultat de notre action foncière.

- La **dotation relative aux amendes de police** est prévue en baisse de 24% par rapport au BP 2008. Ainsi son montant prévisionnel est estimé à **5,7 M€**. Notons que cette dotation destinée à sécuriser les axes routiers de la ville était de 10 M€ en 2006. Les diverses ponctions de l'Etat sur cette dotation ont donc quasiment diminué par 2 cette recette.

- Le **recours prévisionnel** à l'emprunt pour 2009 s'élève à **79,9 M€** soit 20,3% des recettes. L'évolution de la dette reste mesurée au regard des capacités d'autofinancement de la ville, ce qui nous permettra de demeurer sans aucune difficulté dans les limites maximales de capacité de désendettement fixées par les établissements bancaires dans les 10 ans à venir.

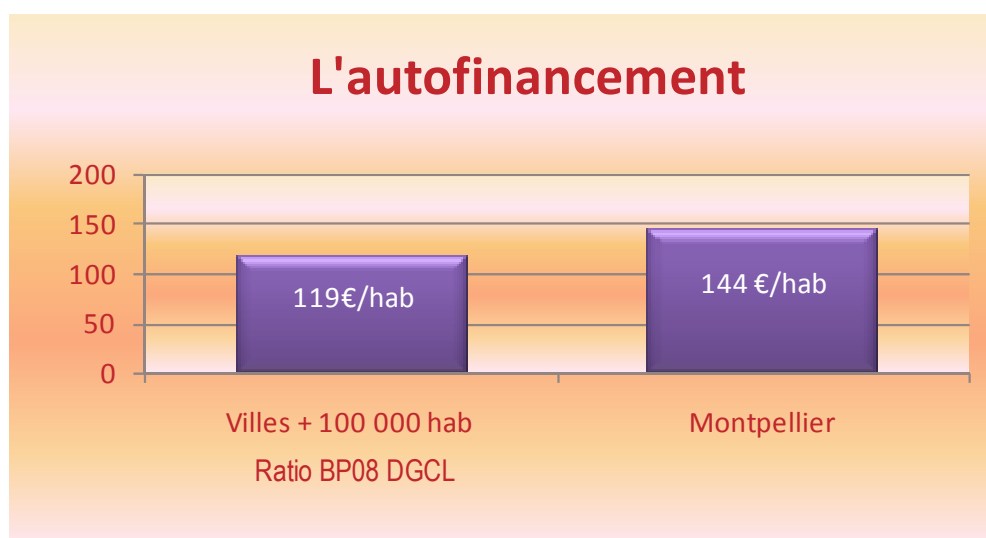
Ce budget 2009 préservera donc nos fondamentaux financiers.



Pour mémoire, l'encours de dette s'élève aujourd'hui à 84,6 M€. Le ratio de l'annuité d'emprunt sur les recettes réelles de fonctionnement est parfaitement maîtrisé puisqu'il sera pour 2009 de 2,4% alors que la moyenne nationale des communes métropolitaines de la strate est de 11,2% en 2006 (source : Direction Générale des Collectivités Locales) soit une **annuité de la dette près de 5 fois inférieure pour Montpellier par rapport à la moyenne nationale.**

D. DES FINANCES SAINES ET MAITRISEES

Le budget dégagera en tout état de cause une capacité d'épargne qui permettra de financer un niveau d'équipement soutenu en 2009. Ce niveau d'épargne satisfaisant se traduira par un autofinancement de **144 €** par habitant et un ratio d'épargne nette de **115 €** par habitant (Moyennes nationales de la strate au BP 2008 : **119 €** et **12 €** par habitant / Source Direction Générale des Collectivités Locales).



Le tableau ci-après démontre que notre gestion rigoureuse aboutit à une maîtrise financière et à une dynamique d'investissement pour notre Ville dans un contexte de désengagement financier de l'Etat.

Ville de Montpellier : les ratios de solvabilité financière du BP 2009		Moyenne Villes plus 100 000 hab hors Paris (DGCL : BP 2008)
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 071 € ⇒ <i>une maîtrise des crédits</i>	1 195 €
Dépenses d'équipement brut par habitant (investissement)	602 € ⇒ <i>un dynamisme fort</i>	329 €
Dette par habitant	369 € ⇒ <i>une dette maîtrisée et presque 3 fois moindre à Montpellier</i>	980 €(*)
Dotations globales de fonctionnement par habitant (dotation de l'Etat)	215 € ⇒ <i>Montpellier reçoit 23% de moins que les autres grandes villes</i>	280 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	52,8% ⇒ <i>un service public performant</i>	53,4%

(*) pour ce ratio, la dernière communication DGCL est celle du CA 2006 Villes 100M à 300M

II - LES ACTIONS DE LA VILLE DE MONTPELLIER POUR 2009

Montpellier est une capitale régionale vivante, volontaire, innovante et solidaire. Ce dynamisme est notre richesse, notre force, il doit être pris comme un atout et non comme une contrainte.

Notre qualité de vie est enviée, à nous de la cultiver en poursuivant une approche solidaire du vivre ensemble.

Notre qualité de vie attire des investisseurs et de nouveaux habitants : à nous d'aménager ensemble notre avenir.

Ni frileux, ni dispendieux, notre budget 2009 traduira ces ambitions.

A. VIVRE ENSEMBLE A MONTPELLIER : LA QUALITE DE VIE AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Montpellier sait demeurer solidaire et citoyenne, tout en conservant une échelle humaine. Par ses différentes actions, la Ville propose à chaque Montpelliérain un cadre de vie agréable.

Le Bien Vivre Ensemble dans la cité est un préalable à toute décision pour la municipalité, qui entend bien que chaque Montpelliérain puisse :

- profiter du dynamisme et des richesses de sa ville,
- bénéficier d'un accès à l'intégralité des services publics quelles que soient ses ressources,
- se sentir informé et protégé dans sa vie de tous les jours des risques qui jalonnent nos vies.

1. Bien vivre à tous les âges à Montpellier

A Montpellier, le lien intergénérationnel n'est pas une simple formule il guide notre action.

Montpellier, Ville du Sud est une ville de partage, où l'expérience est appréciée, où l'audace est encouragée.

A chaque âge, la Ville apporte à ses habitants les mille et une solutions pour qu'ils réussissent leurs vies.

Les crèches

Dès le plus jeune âge le Montpelliérain bénéficie de la solidarité de ses aînés : sans eux sa place en crèche coûterait 5 fois plus cher.
Montpellier poursuivra en 2009 le maillage de son territoire en ouvrant une crèche à Malbosc et en démarrant la construction de la crèche Joséphine Baker à Ovalie.

**La Ville au
service des
petits
Montpelliérains**

- Plus de 3500 enfants accueillis régulièrement ou de façon occasionnelle tous les jours :
- dans 14 crèches municipales,
- dans 14 haltes garderies municipales,
- dans 2 crèches familiales municipales,
- dans 1 jardin d'enfants municipal,
- dans 17 crèches associatives et parentales soutenues par la Ville

Les crèches

En 2009

23,2 M€ de dépenses de fonctionnement
dont 20,6 M€ pour les charges de personnel des 560 agents du service

Principales dépenses d'équipement : 1,2 M€

- **0,1 M€** pour les travaux d'aménagement de la Crèche la Petite Sirène à Malbosc,
- **0,7 M€** pour la construction de la crèche Joséphine Baker à Ovalie,
- **0,4 M€** de travaux de rénovation, d'aménagement et d'acquisition de matériels.



Vivre ensemble dès le plus jeune âge

a. Les écoles :

La réussite éducative est un pré-requis pour que l'ascenseur social fonctionne.

Notre politique ambitieuse la place en tête des actions menées par la Ville avec 15,5% du budget total.

18 000 élèves

- dans les **113 écoles de la villes:**
- 57 écoles maternelles publiques
 - 56 écoles élémentaires publiques



L'éducation, une place prioritaire dans le budget 2009



En 2009

35,8 M€ de dépenses de fonctionnement

dont 29,3 M€ pour les 827 agents

dont 0,8 M€ supplémentaires pour la réussite éducative

16 M€ pour l'investissement dont :

- **2,3 M€** de travaux de rénovation, d'acquisition de matériels et de mobilier pour les écoles maternelles publiques
- **2,7 M€** pour les travaux dans les écoles élémentaires publiques
- **4,8 M€** pour l'acquisition de terrain école Rabelais
- **1,6 M€** de travaux pour l'école maternelle Olympe de Gouges
- **1,3 M€** de travaux pour le groupe scolaire Petit Bard (école élémentaire Amstrong et école maternelle Bon)
- **0,8 M€** pour les travaux de l'école élémentaire André Malraux
- **0,5 M€** de travaux dans l'école Calendretta Candola
- **0,5 M€** de travaux de voirie pour la modération de vitesse aux abords des écoles
- **0,1 M€** pour la poursuite du plan de rafraîchissement des écoles

Une restauration de qualité dans toutes les écoles de Montpellier



En 2009

5,8 M€ de dépenses de fonctionnement

dont 2,8 M€ pour les 74 agents

qui servent 1 million de repas chaque année

dont 0,2 M€ supplémentaires du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires

1,4 M€ pour l'investissement dont:

- **0,5 M€** prévus en 2009 pour aménager et mettre aux normes les locaux des restaurants scolaires
- **0,7 M€** prévus pour l'acquisition de véhicules frigorifiques



Sourires et saveurs : le temps du repas

c. La politique en faveur de la jeunesse

80 000 Montpelliérains ont entre 12 et 25 ans. La Ville par des actions globales que nous verrons plus loin (dispositif Clé Logement, Espace Campus) ainsi que par des actions spécifiques (Espace Jeunesse, Bus Info jeunes) souhaite apporter à sa jeunesse toutes les clés pour une vie étudiante et une entrée dans la vie active réussies.

En 2009, l'**Espace jeunesse** verra ainsi sa dotation augmentée de 5% et portée à **0,5 M€**.



Montpellier : une jeunesse au top !

**L'espace
jeunesse au
service des
80 000 jeunes
Montpelliérains
de 12 à 25 ans**

- Parmi les activités proposées en 2008 : des **simulations d'entretien d'embauche** ont été réalisées en partenariat avec le Comité pour le Développement de l'Economie Régionale (COMIDER) en novembre dernier.
- **Carte été jeunes** : gros succès en 2008 (1300 cartes distribuées dont 300 gratuites dans le cadre de la politique de proximité).

d. Le soutien au CCAS et aux seniors

A travers ce budget 2009, la Ville de Montpellier exprimera son soutien appuyé au **Centre Communal d'Action Sociale** qui a en charge les principales actions à destination des seniors.

Le montant de la **subvention 2009** budgétée à **11,8 M€** traduit bien l'attachement de la municipalité au bien-être des seniors, et l'effort consenti pour :

- qu'ils demeurent, le plus longtemps possible, à leur domicile où ils conservent leur autonomie
- ou qu'ils soient accueillis, en toute quiétude, dans des structures modernes et adaptées.

Le CCAS et la Ville au service des aînés

- Les actions du CCAS dans les Clubs de l'âge d'or, la Maison des Seniors Jean Dauverchain :
- animations, rencontres, informations et actualités diverses (chant, sophrologie,...)
- aide au maintien à domicile (soins, aides ménagères...)
- et l'accueil dans les 8 établissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) dont l'établissement Pierre Laroque qui a ouvert à l'automne 2008 (Port Marianne)

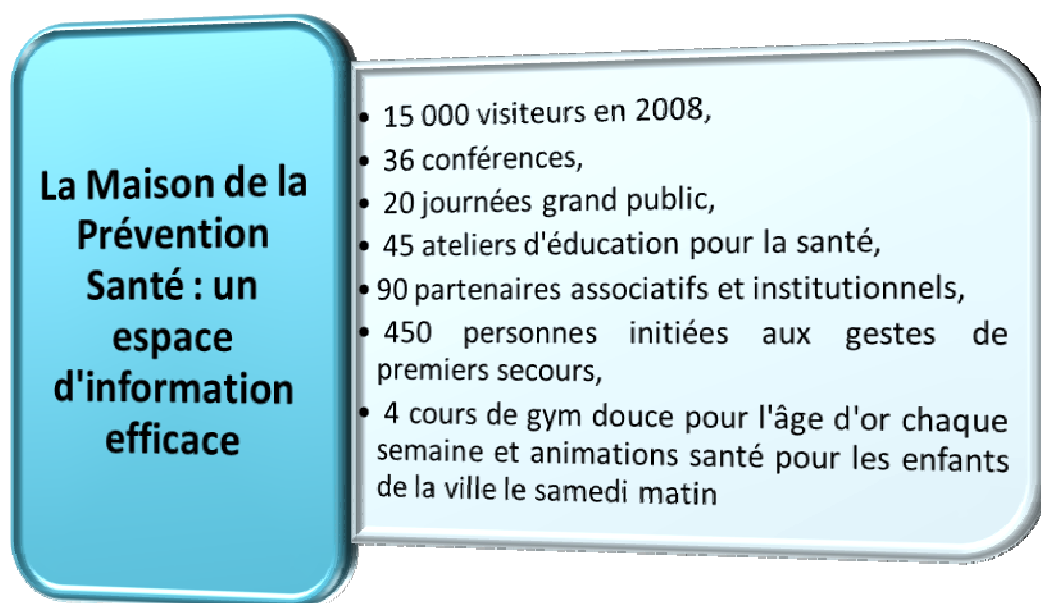


Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes (EHPAD) Pierre Laroque

2. Une politique de prévention affirmée

La Comédie de la santé, la Maison de la Prévention Santé, les actions du service communal d'hygiène et de santé permettent à la Ville d'impulser une dynamique participative et de développer une synergie dans le domaine de la prévention et de la santé.

Notons que 2009 verra une augmentation de la dotation au **service communal d'hygiène et de santé** qui passe de 1,2 M€ à **1,5 M€** de 2008 à 2009 soit une évolution de 25% afin de développer ses actions de prévention.



La Maison de la Prévention Santé : un espace d'information efficace

- 15 000 visiteurs en 2008,
- 36 conférences,
- 20 journées grand public,
- 45 ateliers d'éducation pour la santé,
- 90 partenaires associatifs et institutionnels,
- 450 personnes initiées aux gestes de premiers secours,
- 4 cours de gym douce pour l'âge d'or chaque semaine et animations santé pour les enfants de la ville le samedi matin

3. Culture, sports et loisirs : Montpellier Ville de partage

Pour une ville dynamique et conviviale, notre action en 2009 permettra aux habitants d'exprimer leur diversité et leur sens du partage.

Ainsi chaque Montpelliérain se verra offrir des services publics qui lui permettront de pratiquer une activité créative, sportive ou de détente.

a. La culture pour tous, la culture partout !

En 2009, la vie des Montpelliérains sera rythmée par les manifestations et événements culturels à destination du plus grand nombre : Montpellier QuARTiers Libres, la Comédie du Livre, la fête de la musique, les expositions au Carré Saint Anne, à la Galerie Saint Ravy et au Pavillon Populaire.

La Culture par tous, la culture partout : le domaine culturel et scientifique



En 2009

Dépenses de fonctionnement prévues : 7,4 M€

dont 6,2 M€ pour la direction de la culture et 1,2 M€ pour les archives municipales

(2,4 M€ consacrés aux 57 agents de ces 2 services)

Principales dépenses d'équipement :

- Construction de la Panacée - Cité des artistes : **4 M€**
- Travaux de rénovation du Peyrou : **0,9 M€**
- Travaux de gros entretien des équipements culturels : **0,4M€**



La culture pour tous, la culture partout !

b. Montpellier : sportive cité

Compétiteur et beau joueur, le Montpelliérain trouvera dans les équipements municipaux et dans le monde associatif les mille et une raisons de faire du sport. 2009 nous permettra de mener une politique sportive dynamique en développant la pratique du sport au cœur des quartiers.

Les équipements sportifs à Montpellier :

247 structures à disposition des associations, des écoles et des clubs

- 44 plateaux sportifs,
- 38 terrains de tennis (dont 2 couverts)
- 32 terrains de football,
- 29 bouledrommes,
- 19 gymnases,
- 18 salles des sports,
- 16 terrains multisports,
- 8 plaines de jeux et mini-foot,
- 6 terrains de rugby,
- 5 parcours sportifs,
- 5 murs d'escalade,
- 4 bases nautiques et de pleine nature,
- 2 pistes d'athlétisme,
- 2 skate parks,
- 1 salle de boxe

Le sport à Montpellier



En 2009

Dépenses de fonctionnement prévues : 6,9 M€
dont 4,9 M€ pour les charges de personnel des 166 agents du service

Principales dépenses d'équipement :

- Construction du gymnase du Lycée Pierre Mendès France : **3,8M€**
- Transformation de terrains de football en synthétique : **0,5 M€**
- Travaux skate park de Grammont : **0,2 M€**



Enfin en 2009, le contre la montre par équipe fera son retour sur le Tour de France lors de l'Etape de Montpellier. Montpellier renouera donc une nouvelle fois avec cette épreuve populaire qu'est la Grande Boucle. Ceci nous promet de grands instants de convivialité.

c. Les Maisons pour Tous : la convivialité à portée de chacun

Réparties dans tous les quartiers de la Ville, nos 26 Maisons pour tous incarnent notre volonté d'offrir à tous les Montpelliérains une grande diversité d'activités et de pratiques sportives, artistiques et de loisirs.

Depuis la 1^{ère} maison pour tous créée en 1979 à la Paillade (Léo Lagrange), le succès de ces structures ne se dément pas.

Plus de 30 000 usagers/adhérents poussent chaque semaine leurs portes et témoignent de l'engouement pour ces équipements de proximité.

Afin de répondre aux besoins des quartiers, une 27^{ème} maison pour tous est en cours de réalisation : la Maison pour Tous Rosa Parks dans le nouveau quartier de Malbosc.



Le projet de construction de la Maison pour Tous Rosa Parks

Les Maisons pour Tous

En 2009

Dépenses de fonctionnement prévues : 8,9 M€
dont 3,5 M€ pour les charges de personnel de la direction
des Maisons pour Tous
dont 4,5 M€ de subvention versée à la Régie des Maisons
pour Tous

Principales dépenses d'équipement :

- Construction de la Maison pour Tous Rosa Parks : **1,9 M€**
- Travaux de gros entretien : **0,5 M€**

4. Tranquillité et sûreté de chacun pour le bien être de tous

La Ville de Montpellier œuvre au quotidien pour que chaque Montpelliérain puisse vivre sa Ville de manière sereine. 2009 verra se poursuivre nos actions avec un esprit de dialogue, une détermination et une sérénité nécessaires dans ces domaines d'intervention.

a. La police municipale de proximité

La police municipale contribue à la tranquillité et la sûreté des Montpelliérains par ses missions de prévention, de médiation et de contrôle. Son action au quotidien et dans toutes les manifestations festives est appréciée par chacun.



Une Police Municipale au service de tous

La Sûreté du Domaine Public

En 2009

Dépenses de fonctionnement prévues : 15,3 M€
dont 12,5 M€ pour les 142 policiers municipaux et les 178 agents de surveillance de la voie publique

Principales dépenses d'équipement :

- Acquisition matériel pour numérisation, géolocalisation et gestion du stationnement : **0,6 M€**
- Nouvelles technologies pour le stationnement : **1,3 M€**



2009 : la carte bancaire sur tous les horodateurs

b. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Créé en 2006, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est réuni pour la 3^{ème} fois le 25 novembre dernier. Cet espace de concertation regroupe la Ville, la Préfecture, les services de la Justice, le Conseil Général de l'Hérault, la TaM, la SNCF, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les bailleurs, l'Education Nationale, les associations et les autres partenaires institutionnels pour dresser un état des lieux de la délinquance à Montpellier et mettre en commun des moyens au service d'une action plus efficace.

Les 4 thématiques retenues par le CLSPD lors de sa création :

- ➔ la lutte contre les incivilités,
- ➔ la sécurité dans les transports,
- ➔ la lutte contre l'absentéisme à l'école et contre les violences scolaires,
- ➔ la prévention spécialisée et les personnes en rupture.

Objectifs et Actions réalisées en 2008	Résultats ou publics touchés	Partenaires
Interventions pédagogiques sur l'éducation à la route dans 6 écoles élémentaires de la ville	737 élèves ont reçu le "passeport piétons"	Inspection Académique, Police nationale, TaM, Prévention routière de l'Hérault, Ville de Montpellier
Mise à disposition d'une piste d'éducation routière à l'Ecole Heildelberg	429 élèves formés	
Participation au dispositif de prévention de la récidive et de l'alternative à l'incarcération	2 stages de citoyenneté de 5 jours chacun (en mai et en novembre)	Service Pénitentiaire d'Insertion de Probation, Sapeurs pompiers, Croix Rouge, Prévention routière, Ville de Montpellier, TaM, Police Nationale
Assurer une médiation et une prévention des risques dus à l'hyper-alcoolisation en centre ville	une équipe mobile intervient les vendredi et samedis de 20h à minuit à proximité des lieux festifs et de convivialité	Opération cofinancée par l'Etat et la Ville
Réaliser une campagne de vaccination des animaux publics en errance	4 opérations réalisées et 115 animaux vaccinés	Association Vétérinaire Pour Tous, SPA, associations relais auprès des publics en errance (Regain, Croix Rouge...)
Utiliser la vidéo protection urbaine comme outil d'appui à la prévention de la délinquance, des risques routiers et des inondations	113 caméras installées	Ville de Montpellier et Police Nationale
Coordonner les transports à Montpellier	17 réunions organisées pour échanger des informations, coordonner les moyens, suivre des événements, mettre en place des opérations conjointes de préventions, de contrôles et de sécurisation	Ville de Montpellier, TaM, ICourriers du Midi, Police Nationale
Participer au Conseil Départemental de l'Accès au Droit	Recrutement par la Ville de Montpellier d'1 agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du Droit	Financement assuré par l'Etat
Lutter contre les troubles du voisinage et développer la médiation dans ce domaine	2 médiateurs municipaux pour réguler les conflits par le dialogue et l'interface entre la population et les institutions	

Pour 2009, les propositions de la Ville de Montpellier dans le cadre du CLSPD sont les suivantes :

- ➔ Poursuivre les actions pédagogiques d'éducation à la route dans les écoles élémentaires de la ville avec le Passeport Piétons,
- ➔ Installer une 2^{ème} piste d'éducation routière dans le quartier de la Pompignane,
- ➔ Réaliser une campagne de vaccination des populations en errance afin de réduire les inégalités face à la santé en partenariat avec la DDASS, le CCAS et la Croix Rouge,
- ➔ Engager un diagnostic sur la vidéo protection cofinancé par la Ville et l'Etat, et redynamiser le comité d'éthique,
- ➔ Renouveler les conventions entre Police Municipale et Police Nationale pour la coordination et la vidéoprotection.

En outre, la Ville a décidé la création d'une brigade du bruit au sein de la Police Municipale en partenariat avec la Préfecture, la DDASS, le service d'Hygiène et de santé et la Police Nationale pour améliorer le respect par le plus grand nombre du principe de partage des espaces publics.

5. Un cadre de vie agréable : pour une ville propre et une prise de conscience collective

Près de 19 M€ sont consacrés chaque année à la propreté de Montpellier. Par un travail quotidien, les résultats de notre implication dans ce domaine se voient. La Ville de Montpellier poursuivra en 2009 sa politique en la matière, il est toutefois important de rappeler à chacun qu'une attitude citoyenne et responsable de respect des espaces publics permettrait des économies substantielles pour la collectivité.

a. Le nettoyage des voies

Le nettoyage des voies participe à la qualité de vie de chacun et met en valeur notre patrimoine. Le montant que nous consacrons annuellement à ce budget est une volonté politique forte.

Un cadre de vie agréable et propre



En 2009

Dépenses de fonctionnement : 18,8 M€

sont prévus au titre du nettoyage et de la propreté urbaine dont 16,9 M€ seront consacrés au balayage et au lavage des 3500 km par an de voirie de la ville.



Il est cinq heures, Montpellier s'éveille

b. La lutte contre les tags

En 2009, **1,2 M€** sont prévus pour les actions de lutte contre les tags sur le Centre ville élargi. Les actions menées permettent de réduire la pollution visuelle et de faire respecter le bien de chacun.



Avant

Après

6. La démocratie de proximité : la citoyenneté au cœur de l'action

Montpellier sera en 2009 à l'écoute de ses habitants par l'intermédiaire du Conseil Municipal des enfants, du Conseil Municipal de la jeunesse, des Conseils Citoyens de Secteurs, par les réunions de quartier et par le numéro vert « Montpellier au Quotidien ».

● Créer les lieux de concertation et de proposition avec les jeunes montpellierains : Le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Municipal de la Jeunesse, créé en 2009 permettront aux jeunes de mieux faire entendre leurs propositions.

Montpellier à l'écoute de sa jeunesse!

- Le Conseil Municipal des enfants, un apprentissage de la citoyenneté
- Les 6 et 7 novembre derniers, plus de 1000 électeurs élèves de CM2 ont élu leurs 80 représentants. 41 classes de 20 écoles de Montpellier ont participé à cette élection.
- Les 180 candidats qui se sont présentés ont fait leur campagne avec des dessins, des slogans, assurant ainsi leurs jeunes électeurs de leur sérieux et de leur capacité à les représenter pour porter, exprimer les projets et les faire aboutir concrètement au cours de leur mandat.
- Les élections se sont déroulées dans des conditions identiques à celles des élections officielles, avec les mêmes isolements et les mêmes urnes.
- Le Conseil Municipal de la Jeunesse se mettra en place à partir de janvier 2009. Ce comité consultatif a pour objectif de faire entendre la voix des jeunes habitants et étudiants montpellierains. Les étudiants qui représentent 25% des Montpellierains vont ainsi pouvoir formuler des propositions et examiner toutes les questions relatives à la jeunesse, à l'actualité sociale mais aussi aux études, à l'emploi, à l'orientation ou à la culture. Composé de 7 membres du Conseil Municipal ainsi que de 30 représentants âgés de 16 à 29 ans issus d'associations dédiées à la jeunesse, désignés par le Maire après appel à candidature. Ces représentants seront désignés pour une période de 2 ans.

- Les **Conseils Citoyens de Secteurs** représentent des lieux de concertation entre les habitants des quartiers pour les aménagements de proximité.

Le Budget 2009 leur dédie une enveloppe de **1,4 M€**.

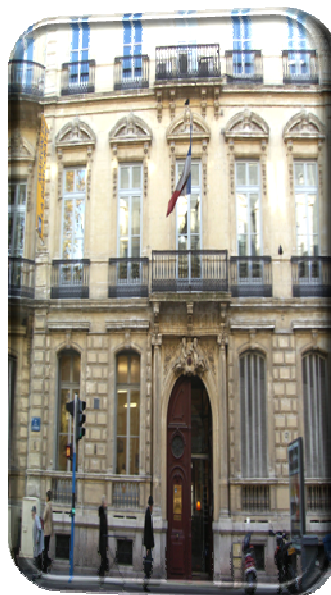
Cette enveloppe a pour objectif la réalisation d'équipement ou d'investissement de proximité dans les différents quartiers de la ville en adéquation avec les besoins des habitants.

- **Montpellier au Quotidien** sera doté d'un budget de **0,6 M€** en 2009 afin de répondre rapidement aux problèmes des Montpelliérains.



Le numéro vert à l'attention des Montpelliérains (appel gratuit depuis un appareil fixe), permet de répondre rapidement aux problèmes de la vie quotidienne : tags, lampadaire grillé, trottoir endommagé, banc cassé... c'est un outil de liaison entre la population et les services techniques de la Ville, qui reçoit en moyenne 450 appels par mois qui est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

- La **Maison de la Démocratie**, située près de la gare, regroupe plusieurs services publics municipaux à destination des associations et des instances de concertation, acteurs centraux de la démocratie de proximité.



- La **Maison de la Démocratie** abrite :
- La Direction des Maisons pour Tous,
- L'espace ressources des Conseils Citoyens de Secteur,
- Le service des associations (qui a pour mission d'informer, d'assister les associations, le public et d'organiser chaque année en septembre l'Antigone des Associations).
- Le service des journaux municipaux,
- Les services de Montpellier au Quotidien,
- Le secrétariat permanent,
- La Direction des Affaires Culturelles.

B. SOUTENIR L'EMPLOI ET INVENTER L'AVENIR DE MONTPELLIER :

Comme nous l'avons précisé en préalable de cette présentation budgétaire, nous devons relever un double défi en 2009 :

- ➔ faire face à la crise économique et permettre à nos entreprises de passer le cap difficile qui se présente à elles,
- ➔ coordonner et accompagner la forte pression démographique et en faire un atout afin de créer le Montpellier de demain.

1. Soutenir l'emploi

La politique de développement économique menée par la Communauté d'Agglomération et ses partenaires (Région, Chambres consulaires) ainsi que le soutien de l'artisanat et du commerce porté par la Ville assurent à Montpellier un dynamisme qui conduit à une croissance 2 à 3 fois supérieure à celle constatée au niveau national.

Le soutien à l'économie Montpelliéraine provient aussi d'une commande publique de la Ville maintenue en 2009 avec des projets d'investissement importants.

a. La Ville soutient la dynamique économique de son Agglomération

Montpellier participe indirectement à l'action de son agglomération. En 2009, Montpellier Agglomération poursuivra son action de développement économique sur son territoire et notamment sur la ville de Montpellier.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier participe au développement économique à travers différents outils :

- 18 parcs d'activités, dont 7 sont situés sur la commune de Montpellier :
 - ➔ Parc 2000,
 - ➔ Hippocrate,
 - ➔ Euréka,
 - ➔ Millénaire,
 - ➔ Odysseum,
 - ➔ Euromédecine,
 - ➔ Garosud.
- 2 pépinières d'entreprises dont 1 est située à Montpellier : Cap Oméga. Localisée dans le parc d'activités Euréka, cette pépinière est vouée à l'accueil des jeunes pousses spécialisées dans les TIC (technologies de l'information et de la communication)
- un hôtel d'entreprises situé sur le Parc du Millénaire à Montpellier dédié aux entreprises liées aux Technologies de l'Information et de la Communication.

b. Le développement commercial : une action concertée et tournée vers l'avenir

Les Très Petites Entreprises sont un fort vecteur de création d'emploi. Les commerces de proximité, qu'ils soient sédentaires ou non, participent de cette dynamique. Ainsi, dans la concertation, la Ville poursuivra en 2009 son action dans ce secteur d'activité qui, au-delà des problématiques d'emploi, est un facteur important du maillage du territoire.

● Un maillage renforcé de l'activité commerciale :

Soutenir l'activité commerciale peut revêtir diverses formes. Nous utiliserons en 2009 tous les leviers à notre disposition afin d'encourager une pratique pérenne du commerce de proximité.

La réorganisation des affaires commerciales au sein des services de la Ville de Montpellier se veut un signe fort de notre volonté dans ce domaine.

Nous mettons une priorité en 2009 à poursuivre et à terminer les travaux d'aménagement de la halle des 4 saisons qui est un équipement structurant pour le quartier de la Mosson.

Halle des 4 saisons

- 0,7 M€ de travaux sont prévus en 2009 pour terminer d'aménager et de rénover cet équipement couvert au coeur de la Mosson.
- Les commerçants et leurs clients profitent de ces aménagements conviviaux et lumineux.



Un commerce de qualité à proximité

● La promotion touristique du territoire

La ville de Montpellier participe au rayonnement et à l'action de promotion touristique à travers la subvention versée à l'Office du Tourisme : **1,8 M€** prévu en 2009.

Elle renouvellera en 2009 les manifestations à succès telles que Les Estivales et Les Hivernales qui ont trouvé un large écho dans la population régionale et qui ont rencontré un réel succès populaire.



Hiver comme été : Rendez-Vous sur l'Esplanade et la Comédie

Les évènements majeurs portés par la Ville (Comédie du Livre, Tour de France,...) et par son agglomération (Montpellier Danse, Festival International Radio France et Montpellier, Cinéma Méditerranéen...) renforceront l'attractivité de notre Ville et permettront de soutenir l'activité touristique de Montpellier.

En outre, 2009 verra se poursuivre nos échanges à l'international qui donnent à notre Ville un rayonnement à l'étranger, porteur de coopérations et de développements économiques et culturels conjoints.

0,3% de notre budget total seront consacrés aux relations internationales de Montpellier.

c. L'emploi par la commande publique

Montpellier confirmera en 2009 son rôle de capitale régionale en matière de commande publique, et donc d'emploi. Notre implication dans l'économie régionale a été saluée par les acteurs économiques. Les 253 M€ que nous injectons directement dans l'économie (138 M€ d'investissement et 115 M€ de fonctionnement) préserveront l'emploi dans le contexte inédit de crise que nous connaissons aujourd'hui.

Dès le débat d'orientations budgétaires, nous avons parié sur la relance. La position des divers gouvernements européens nous donne raison.

Rappelons que notre commande publique représente l'équivalent de 2000 emplois directs et indirects.

**2 000 emplois
soutenus par
la commande
publique de
la ville en
2009**

- 2 000 emplois directs et indirects grâce à :
- 138 M€ de dépenses d'équipement
- 115 M€ de commandes de fonctionnement



Le budget de la Ville de Montpellier : un levier économique de premier plan

d. L'insertion et l'emploi

2009 nous permettra de développer notre politique volontaire en matière d'insertion notamment portée par :

- les chantiers école mis en œuvre sur le territoire,
- les marchés de commande de fournitures de bureaux et de travaux de pliage confiés à un Centre d'Aide par le Travail,
- les clauses d'insertion des marchés publics qui facilitent l'accès à l'emploi des personnes en difficulté,
- la réalisation d'ateliers d'artisanat d'art, le long du rempart Louis XIV en bas du boulevard Bonne Nouvelle, face au jardin des potiers.



Ateliers des métiers d'Art – Bd Bonnes Nouvelles

2. Inventer l'avenir de Montpellier

Le budget 2009 viendra traduire le choix des Montpelliérains exprimé en mars 2008. Ils se sont reconnus dans une vision progressiste de leur ville et ne veulent pas d'un immobilisme qui mettrait une partie d'entre eux à l'écart des richesses de notre cité. L'Humain sera au cœur des projets d'avenir qui seront budgétés dès 2009.

a. Le logement avant tout

Notre politique volontaire en faveur du logement continuera à prendre en compte :

- ↳ le fort accroissement de notre population qui vient d'être confirmé par l'INSEE (254 974 habitants)
- ↳ l'objectif de rester aux 20% de logements sociaux fixés par la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU), Montpellier est en effet la seule ville du Grand Sud à atteindre ces 20%.

Notre action peut se décliner par plusieurs outils :

● Le dispositif Clé Montpellier Logement :

Instaurée le 1^{er} décembre 2008, la « Clé Montpellier Logement » est une aide sous la forme d'une avance remboursable sans intérêt, ni assurance ni frais de dossiers, pour financer le premier loyer ou l'achat des premiers équipements indispensables à l'installation dans le logement.

La « Clé Montpellier Logement » est complémentaire et ne se substitue pas aux dispositifs Locapass ou Fonds Solidarité Logement (F.S.L.). Elle n'est pas cumulable avec les aides mobilisables dans le cadre de ces dispositifs ainsi que les aides facultatives cofinancées par la Ville (Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes, aides individuelles du CCAS) mobilisées pour le même objet.

La « Clé Montpellier Logement » s'adresse aux jeunes actifs de moins de trente ans intégrant un logement et répondant aux conditions suivantes :

- Bénéficiaire d'un contrat de travail (C.D.I, C.D.D. ou contrat d'Intérim) ou être en contrat de formation en alternance de plus de six mois ou être demandeur d'emploi indemnisé.
- Ne pas dépasser certains plafonds de ressources.

La Mission Logement

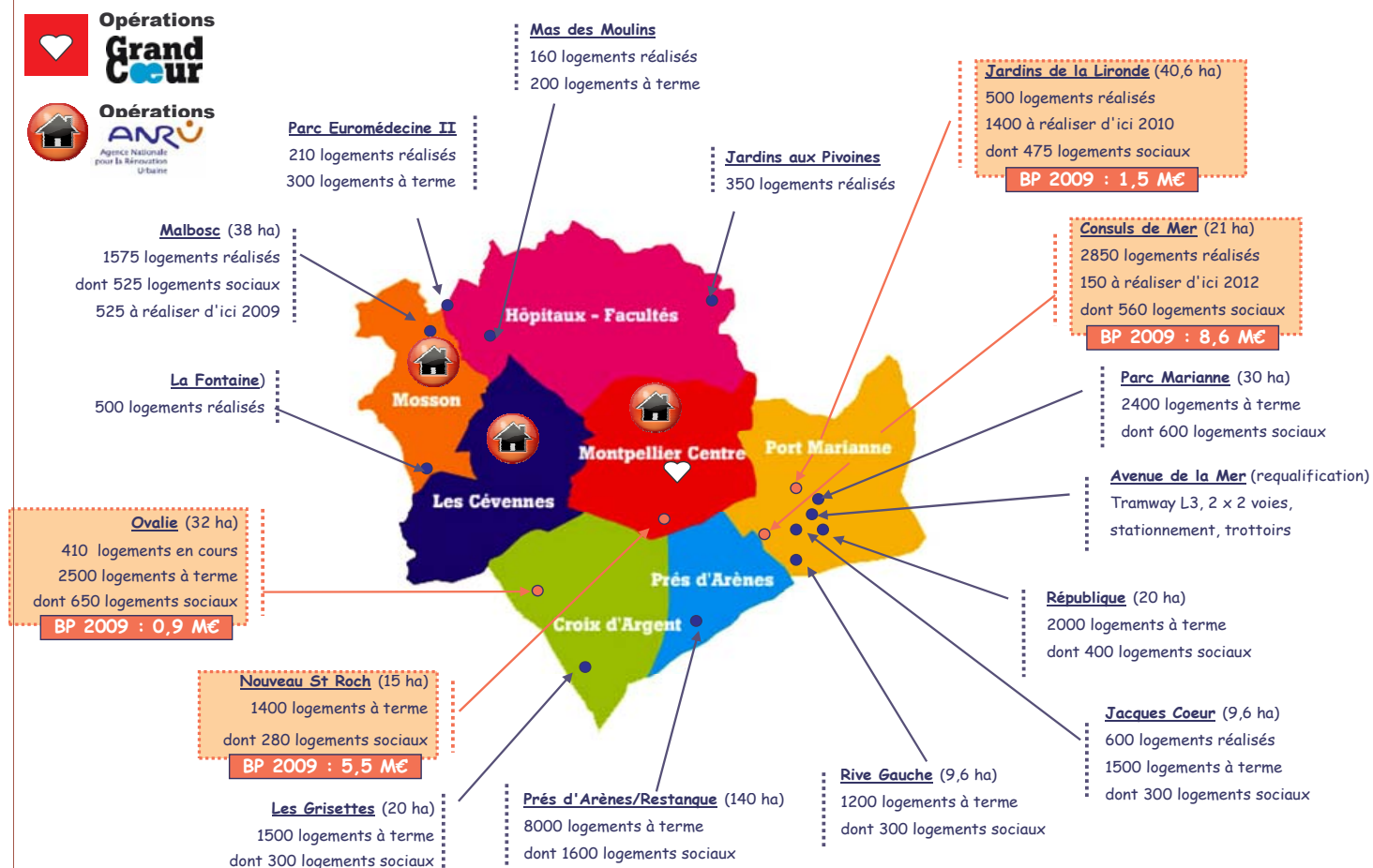
En 2009

Dépenses de fonctionnement : 0,2 M€

Dépenses d'investissement : 0,2 M€ destinés au
avances remboursables dans le cadre du dispositif
"Clé Montpellier Logement"

● Les programmes d'aménagement

Dans tous nos programmes de **Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)**, l'accent est mis sur la nécessité d'une offre importante de logements de qualité et favorisant la mixité. Ainsi, 16 000 logements dont un tiers de logements sociaux, un tiers de logements intermédiaires et un tiers de logements en accession libre sont en cours de réalisation.



● La rénovation urbaine

En parallèle aux constructions nouvelles, la Ville de Montpellier assure un important **programme de requalification urbaine** de trois quartiers prioritaires : **Cévennes** (Petit Bard-Pergola), **Mosson** et **Centre**, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier, le Département de l'Hérault, la Région Languedoc-Roussillon, l'**ANRU** et l'Etat.

Ce programme se verra doté d'une enveloppe de **6 M€** en 2009.

Nous poursuivrons également la politique d'aménagement du centre ville menée par la Mission Grand Cœur à hauteur de **5 M€**.

● L'action foncière

Pour favoriser la réalisation de logements sociaux dans les ZAC, la Ville a choisi de baisser de 1/3 le prix des ventes de terrains aux bailleurs sociaux.

L'aide financière apportée par la Ville représente environ **6 M€** par an en faveur des programmes aidés.

Enfin, en 2009, notre politique foncière bénéficiera d'une enveloppe de **7,8 M€**. Nos actions dans ce domaine ont permis d'endiguer la spéculation foncière à Montpellier depuis 30 ans et d'anticiper le devenir de la ville.

b. Réussir CAMPUS : un projet phare pour Montpellier

Le projet Campus est un projet historique pour Montpellier qui se donnera les moyens de le réussir.

Il contribuera à hisser Montpellier parmi les universités les plus performantes au monde.

Ce projet vise à créer un campus dans la ville et une ville dans le campus ;
un campus ancré dans la cité à laquelle il participe et dont il bénéficie pleinement ;
un campus vert et exemplaire en matière d'écomobilité, à l'image du Montpellier de demain.

40 M€ sont prévus sur les exercices 2009 et suivants.



La Route de Mende

c. Protéger et développer la diversité environnementale de Montpellier

Notre projet pour Montpellier ne se fera pas au détriment des espaces de diversité biologique, de convivialité et d'échange que sont les espaces verts.

Chaque nouveau quartier a été pensé dans un esprit de haute exigence environnementale. Montpellier préservera ses caractéristiques de ville méditerranéenne et s'inscrira dans une logique de protection des espèces qui mobilisera au-delà de la ville tous les acteurs de la culture scientifique.

Des espaces naturels pour tous : espaces verts, parc zoologique du Lunaret et Serre Amazonienne

En 2009

Dépenses de fonctionnement : 14,1 M€

dont 9,8 M€ pour les charges de personnel avec notamment 191 agents pour l'entretien des espaces verts

Principales dépenses d'équipement :

- **1,4 M€** pour le développement des espaces verts,
- **0,3 M€** pour la Serre Amazonienne,
- **0,8 M€** pour l'aménagement des enclos et l'amélioration du parc zoologique Lunaret,
- **0,1 M€** pour la mise en place d'un parcours malgache au sein du zoo.



Les espaces verts à Montpellier

- **Espaces verts boisés : 393 ha**

- **Espaces verts publics : 927 ha**

- Montpellier-centre : 5 jardins, 9 parcs, 9 squares...
- Hôpitaux - Facultés : 2 parcs, 2 squares, 2 aires de jeux, 3 domaines...
- Mosson : 6 parcs, 3 squares, 1 aire de jeux, 1 lac...
- Cévennes : 4 parcs, 3 squares...
- Croix d'Argent : 5 parcs, 6 squares, 1 aire de jeux...
- Près d'Arènes : 2 parcs, 3 squares, 1 aire de jeux...
- Port Marianne : 6 parcs, 1 square, 1 bassin...

d. Des modes de transports respectueux de l'environnement

Permettre à tous les Montpelliérains de bien circuler est essentiel pour notre municipalité. Pour la préservation de l'environnement, la priorité est aujourd'hui accordée aux modes doux de déplacement que sont les transports en commun, le vélo et la marche à pied.

● Des transports en commun performants

Un important maillage du territoire qui fait référence en matière d'intermodalité, accompagne le développement urbain de Montpellier :

- 1 réseau de bus en site propre
- 2 lignes de tramway, très utilisés par les Montpelliérains (qui seront suivies de 2 autres lignes)

Chaque jour, 255 000 voyageurs empruntent le réseau de transports de Montpellier Agglomération (en moyenne 120 à 125 000 voyageurs sur la ligne 1 chaque jour, et déjà plus de 47 000 voyageurs la ligne 2).

La Ville de Montpellier participe à la facilitation du trafic par le biais du dispositif de coordination de la circulation entre le tramway et les véhicules dénommé **Pétrarque**.



● Les pistes cyclables

L'encouragement à la pratique du vélo est une priorité pour notre équipe. Le schéma des **pistes cyclables** bénéficiera en 2009 d'une enveloppe de **1 M€**.

● La voirie et le stationnement

La Ville de Montpellier assure le bon état et la continuité du réseau de voirie sur le territoire communal et engage à ce titre de nombreuses études et travaux de construction ou de requalification.

Les objectifs principaux des opérations de voirie et de stationnement pour 2009 sont les suivants :

- ➔ Sécuriser les axes routiers et piétonniers,
- ➔ Favoriser la fluidité du trafic.

La voirie et le stationnement



En 2009

Dépenses de fonctionnement : 4,1 M€

dont 3,1 M€ pour les charges de personnel avec 76 agents

Principales dépenses d'équipement :

- **4,9 M€** pour les travaux et opérations de voirie,
- **1,3 M€** pour l'aménagement de la rue Faubourg Boutonnet / Caizergues ,
- **1,2 M€** pour l'étude et la viabilisation de la rue Pierre Mendès France,
- **1 M€** de participation à la construction du parking d'Odysseum,
- **0,7 M€** de travaux d'alignement rue Maréchal Leclerc,
- **0,6 M€** pour la sécurisation du parvis du Lycée Joffre,
- **0,5 M€** pour le revêtement de la place de la Comédie,
- **0,5 M€** pour les travaux du parking Pitot.

e. La construction de la Mairie : une maison commune pour l'avenir

La Mairie de Montpellier sera investie par les Montpelliérains courant 2011. Cette mairie sera l'emblème de la capitale régionale, et de notre volonté de répondre aux attentes et aux exigences des habitants, dans un bâtiment structurant le projet urbain de la ville, remarquable sur le plan architectural, écologique dans sa conception et économe dans son fonctionnement.

29,2 M€ sont prévus en 2009 pour sa construction.



La Mairie de Montpellier devient réalité

f. La lutte contre les inondations : un cadre de vie protégé contre les risques naturels

Notre politique volontariste pour protéger Montpellier des épisodes météorologiques majeurs porte ses fruits : au total, 80 M€ auront été investis entre 2004 et 2010. Les dépenses d'équipement prévues en 2009 sont les suivantes :

- ➔ des travaux de recalibrage du Lantissargues pour un montant de **0,6 M€**,
- ➔ l'aménagement du réseau pluvial rue Maréchal Leclerc : **1,3 M€**

g. L'économie d'énergie et l'achat durable

La Ville poursuivra son engagement en matière de maîtrise de la consommation.

Voici quelques exemples de ses actions :

- Remplacement systématique des lampes existantes par des lampes fluo compactes, 5 fois moins consommatrices,
- Invitation des agents à la vigilance sur l'utilisation de l'éclairage et des ordinateurs pour l'économie d'énergie,
- conception énergétique de tous les programmes de construction et de réhabilitation d'équipements pour compléter la démarche et répondre aux impératifs écologiques,
- développement d'une politique d'achat durable (voir ci-dessous).

Exemples d'achat durable à la Ville de Montpellier:

- Signalisation de voirie et protections sous les jeux d'enfants en plastique recyclé
- Lampe basse consommation, feux tricolores à LED, piles rechargeables
- Récupération dans les services pour recyclage auprès des fournisseurs : des piles, tubes, lampes fluo compacts, cartouches toner, ordinateurs réformés...
- Achat de véhicules propres GPL,
- Achat de mobiliers scolaires issus de la filière bois européens...

h. Le budget annexe de l'eau

La Ville et l'Agglomération de Montpellier ont entamé une étude sur l'échelon pertinent pour assurer la gestion de l'eau. L'hypothèse d'une gestion par l'agglomération est envisagée.

Le budget 2009, établi sur un prix de l'eau inchangé, prévoit :

- **0,6 M€** pour le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable avenue du Maréchal Leclerc,
- **0,4 M€** dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique « Source du Lez ».

La section d'exploitation s'élèvera quant à elle à **1,2 M€** en 2009.

Vous l'aurez compris, ce budget 2009 donnera plus de cohérence, de force collective à notre cité afin que son dynamisme profite à tous : à tous les quartiers, à toutes les populations, à toutes les catégories sociales et d'âge.

Notre budget met l'humain au centre pour qu'aucun Montpelliérain ne soit laissé au bord du chemin. C'est cela "Vivre ensemble".

Tous ensemble.